

Appel à manifestation d'intérêt

Renouvellement du Conseil d'Administration Professionnel 2020-2023

Conformément à l'article 11 de ses Statuts et l'article 12 de son Règlement Intérieur, le Réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix au Bénin, WANEP-Bénin (www.wanepbenin.org; www.wanep.org), lance le présent appel à manifestation d'intérêt pour le processus de renouvellement de son Conseil d'Administration professionnel, mandat allant de mars 2020 à mars 2023.

Les cinq (5) Profils recherchés

Aux termes de l'article 11 des Statuts du réseau,

“ Le CA est composé de cinq (05) membres élus à l'Assemblée Générale pour un mandat de trois (03) ans renouvelable consécutivement une fois. Il s'agit de :

- un(e) président(e),***
- un(e) vice-président(e),***
- un(e) secrétaire Général(e),***
- un(e) trésorier(e),***
- un(e) conseiller(e).***

Peuvent être membres du Conseil d'Administration, les membres des Organisations du Réseau ou des personnalités extérieures dont le profil professionnel et moral est en adéquation avec la vision, la mission, les principes et/ou les activités du Réseau.

En aucun cas, le Conseil d'Administration ne peut être composé uniquement de personnalités extérieures au Réseau, ni uniquement de membres des organisations du réseau qui doivent être représentés au plus à hauteur de trois postes.

En tout état de cause, le bureau ne peut être composé du même genre.”

Guidé par les besoins de son Plan Stratégique 2017-2021, WANEP-Bénin recherche, au sein ou en dehors de ses organisations membres, les cinq (5) profils suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration Professionnel :

- 1- **Un(e) spécialiste en sécurité et géostratégie** : Une personnalité ayant servi dans les forces de sécurité et/ou ayant démontré des expériences avérées au service des missions de maintien de la paix, de réflexions stratégiques pour la consolidation de la paix, la prévention et la lutte contre le radicalisme, l'extrémisme violent et le terrorisme, la prise en compte du genre dans les initiatives de paix et sécurité.
- 2- **Un(e) spécialiste "Conflit et Paix"** : Une personnalité ayant acquis et/ou démontré des expériences avérées en analyse de conflit, édification de la paix, médiation, négociation, communication sensible au conflit, prise en compte du genre dans ses expériences en faveurs de la paix.
- 3- **Un(e) spécialiste de droit** : Une personnalité servant ou ayant servi en qualité d'avocat, de juriste analyste, de magistrat, de constitutionnaliste avec des aptitudes en suivi de la gouvernance et en analyse genre.
- 4- **Un(e) spécialiste en finance** : Une personnalité ayant des expériences en économie, fiscalité, finance et gestion de projets.
- 5- **Un(e) spécialiste de l'éducation** : Une personnalité ayant acquis et/ou démontré des expériences avérées en analyses sociologiques spécialement sur les questions de l'éducation et à la prise en compte du genre.

Par ailleurs, aux termes de l'article 27 du Règlement Intérieur du Réseau, les membres du conseil d'administration doivent remplir les conditions suivantes :

- *être de bonne moralité et jouir d'une bonne réputation*
- *avoir une large ouverture d'esprit*
- *manifester un intérêt pour la gestion et la transformation pacifique des conflits*
- *être animé d'un esprit de service et de sacrifice*
- *justifier d'un profil ou d'une carrière professionnelle exceptionnelle profitable au Réseau.*

NB : En dehors des moyens de mission et des forfaits de présence, " la fonction de membre du conseil d'administration est bénévole et incompatible avec celle de

commissaire aux comptes et celle de coordonnateur” conformément à l’article 13 des statuts du réseau.

Les processus et calendrier de renouvellement du CA

Conformément à l’article 12 du règlement intérieur de WANEP-Bénin,

- Le présent appel à manifestation d’intérêt sera diffusé au sein et en dehors des organisations membres de WANEP-Bénin sur une période de 30 jours : **du 15 octobre au 15 novembre 2019** ;
- Les dossiers de candidature à titre de manifestation d’intérêt seront reçus à partir de la diffusion de l’appel jusqu’à la date du **22 novembre 2019** ;
- Pour chacun des profils recherchés et après l’étude des dossiers par le Conseil d’Administration assisté de la Coordination nationale, la liste des deux (02) meilleurs candidats par poste sera arrêtée au plus tard **le 27 novembre 2019** ;
- Tous les présidents des organisations membres de WANEP-Bénin seront consultés **du 02 au 12 décembre 2019** afin de ressortir la liste des cinq (05) candidats répondant aux 05 profils établis. En cas de candidatures ex-æquo à l’issue de la consultation des présidents et en absence de consensus entre les postulants, les deux (02) candidatures concernées seront soumises, **en janvier 2020**, au vote secret de l’Assemblée Générale du réseau.

Après les votes pour les candidatures ex-aequo, les cinq (05) candidats seront soumis au “vote de liste” de la même Assemblée Générale. En cas d’acceptation de la liste par la majorité simple des votants, les cinq (05) membres se retirent pour procéder, en leur sein avec l’appui du CA sortant, à la formation de leur bureau conformément à l’article 11 des statuts du réseau. Ils reviennent en plénière de l’AG pour annoncer cette composition du bureau du Conseil d’Administration Professionnel.

L'assemblée Générale procède enfin au vote, poste après poste, du bureau du Conseil d'Administration Professionnel.

Les pièces à fournir

Pour chacun des profils en jeu, les personnalités intéressées doivent soumettre, **au plus tard le 22 novembre 2019**, un dossier de manifestation d'intérêt comportant les pièces suivantes :

- Une lettre de manifestation d'intérêt motivée adressée au Conseil d'Administration de WANEP-Bénin ;
- Un Curriculum Vitae actualisé avec des références et une biographie en 2 paragraphes ;
- Une déclaration sur l'honneur de non appartenance, en tant que dirigeant ou membre, à un parti politique ;
- Toutes pièces jugées utiles pour donner la preuve de l'expérience à faire valoir.

Chaque candidat(e) devra apprêter une copie de son casier judiciaire et se tenir prêt(e) à le fournir, en cas de demande à la fin du processus de sélection.

Les dossiers de manifestation d'intérêt seront reçus **au plus tard le 22 novembre 2019 à 23 heures 59 minutes** (heure de Cotonou) à la Coordination de WANEP-Bénin :

- Soit par dépôt physique, sous plis fermé avec la mention "**Manifestation d'intérêt pour le renouvellement du CA de WANEP-Bénin**" au siège de la Coordination sis à Cadjèhoun, à côté de la mosquée, Immeuble Adjibi, 3^{ème} étage ;
- Soit, par mail, portant objet "**Manifestation d'intérêt pour le renouvellement du CA de WANEP-Bénin**" et envoyé à l'adresse : wanep-benin@wanep.org avec copie à kancoumanuel60@gmail.com et ryse2002@yahoo.fr.

Pour de plus amples informations, merci d'appeler le (00229) 21 30 99 39 / 61 00 53 53

Ou d'écrire à ryse2002@yahoo.fr

A propos de WANEP-Bénin

Le Réseau Ouest-africain pour l'Édification de la Paix / West Africa Network for Peacebuilding (WANEP) est la principale organisation régionale de la Société Civile opérationnelle dans la prévention des conflits et dans l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest. Conçue en 1996, elle a été créée en 1998 à Accra, au Ghana, suite à l'ampleur que prenaient les conflits en Afrique de l'Ouest. Plusieurs guerres fratricides avaient été dénombrées et créaient un climat de haine et de tensions qui paralysaient les communautés et les rendaient inopérantes. Les principaux initiateurs du Réseau, eux-mêmes victimes de ces crises, ont pris conscience du rôle de la société civile dans la construction coopérative de la paix.

Après cinq ans de vie au plan régional, le réseau Ouest Africain pour l'Edification de la Paix (WANEP) s'est constitué au Bénin, le 8 juin 2003. Constitué de vingt-neuf (29) organisations membres depuis l'Assemblée Générale du 11 janvier 2019, WANEP-Bénin opère suivant une vision claire et une mission à trois axes dans le strict respect de ses valeurs :

Vision : "Un Bénin qui rayonne par sa stabilité politique et où la paix est une réalité grâce à la pratique de la bonne gouvernance, de l'équité, de la tolérance et de la justice sociale."

Mission : "Ensemencer les graines de la culture de la paix et de la non-violence active depuis la famille jusqu'à la société toute entière en privilégiant des mécanismes endogènes de résolution des conflits."

Objectifs

- Renforcer les capacités des organisations engagées dans des activités de consolidation de la paix ;
- Promouvoir la culture de la paix ;

- Œuvrer pour la prévention, la gestion et la transformation pacifique des conflits dans les différentes sphères de la vie sociale, économique et politique.

Valeurs

- Professionnalisme et production de qualité ;
- Travail d'équipe, de partenariat et de coopération basé sur la subsidiarité ;
- Disponibilité ;
- Créativité ;
- Transparence et nécessité de rendre compte de ses actes ;
- Égalité entre les sexes et tolérance zéro à la discrimination ;
- Tolérance et respect de la diversité ;
- Justice pour tous.

Programmes actifs : cinq (05) au total :

- Renforcement de Capacités et Développement du Réseau (RCDR)
- Alerte Précoce et Prévention des conflits
- Elections, Démocratie et Bonne Gouvernance (EDBG)
- Femmes dans l'édification de la Paix (WIPNET)
- Education à la Paix et à la Non-violence (EPNV)

Pour de plus amples informations, visiter : www.wanepbenin.org ; www.wanep.org ; www.facebook.com/wanepbenin